

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 26 novembre 2024

Délibération n° 110-2024

Point 10.2

Point 10.2. de l'ordre du jour

Désignation d'un élu de la CFVU au COPIL Tutorat

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2021-2022, l'Université de Strasbourg a mis en place un dispositif d'encadrement et de soutien des équipes pour accompagner les composantes et les associations étudiantes dans le déploiement et l'amélioration des dispositifs de tutorat. Le dispositif est porté par le pôle d'Appui à la Réussite Etudiante de l'Idip.

Les actions de ce dispositif font l'objet d'un suivi et d'arbitrages par un Comité de pilotage dédié. Ce comité, qui se réunit 2 à 3 fois par an, a pour rôle de définir les grandes orientations données au dispositif, de conseiller et de soulever les points de vigilance que l'équipe coordinatrice doit considérer pour la mise en œuvre, de procéder à l'arbitrage des demandes de financement des dispositifs de tutorat (demandes formulées par les composantes et les services).

La CFVU est invitée à désigner :

- un représentant du collège A, B ou BIATSS

Le COPIL se réunit 2 ou 3 fois par an.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg désigne Mme Alexandra Barbelivien pour représenter la CFVU au sein du COPIL Tutorat.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 27 novembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau